

AUTORISATION DE CONDUITE CARISTE (1-2-3-4-5) TYPES 1-2-3-4-5

objectif

Réaliser les opérations de :
 -Chargement et de déchargement de véhicules
 -Stockage et de déstockage
 -Transfert de charges
 Réaliser en sécurité les opérations de manutention impliquant la mise en oeuvre d'un chariot automoteur

programme

- Théorique
- Le cariste
 - ▶ Sa fonction
 - ▶ Ses responsabilités
 - ▶ Les conditions à remplir
 - ▶ Ses devoirs :
- conduite à tenir en cas d'incidents, d'accidents ou d'incendies
- compte-rendu sur les difficultés et anomalies rencontrées.
- Les documents
 - ▶ les différents organismes (Inspection du Travail, Médecine du Travail, CHSCT, CRAM, etc.)
 - ▶ La législation
 - ▶ Le CACES
- Les chariots
 - ▶ Présentation des différents types de chariots élévateurs
 - ▶ Description du chariot
 - ▶ Réglementation
 - ▶ Rôle de chaque organe
 - ▶ Les dispositifs de sécurité
 - ▶ La plaque de charge : symbolisation NF, conformité européenne
 - ▶ La courbe de charge
 - ▶ Les circuits : hydrauliques / mécaniques / électriques
- Conduite
 - ▶ Prise en charge:
 - Au sol
 - Gerbage dégerbage
 - Sur plate-forme
 - sur palletier
 - ▶ Reprise, descente
 - ▶ Dégagement du chariot
 - ▶ Les gestes de commandement
 - ▶ Stockage des produits
 - ▶ Opération de fin de service

DURÉE

2 jours :
 1 jour de théorie et 1 jour de pratique

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

1 jour de théorie et 1 jour de pratique

Formation sur votre site de production avec mise à disposition :
 D'une salle
 D'un chariot de la catégorie (voir annexe 1) en conformité, avec livret de maintenance à jour, et copie de la vérification générale périodique (datant de moins de 6 mois)
 Une aire de travail
 Mise en place d'exercices

PROFIL DES STAGIAIRES

Avoir passé une visite médicale auprès de la médecine du travail reconnaissant l'aptitude à la conduite d'engins

MOYENS DE VALIDATION

Méthodes d'évaluation:
 Le candidat sera évalué sur la base de 2 types de documents :
 - la fiche d'évaluation des connaissances théoriques portant sur la réglementation et la technologie des chariots automoteurs et la sécurité.
 - la fiche d'évaluation des connaissances pratiques
 Délivrance d'une attestation d'évaluation des capacités de conduite, précisant que le candidat a satisfait aux évaluations.

L'autorisation de conduite correspondante sera délivrée par son employeur.

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Nous consulter

LES PLUS DE LA FORMATION

L'AFPI Pays de la Loire, c'est :
 -170 formateurs et consultants experts de l'industrie.
 -Des équipements industriels pour la formation.
 -L'appartenance à un réseau de dimension nationale et internationale.

DATES DE FORMATION

Angers
 Nous consulter

Cholet
 Nous consulter

La Roche/Yon
 Nous consulter

Laval
 Nous consulter

Le Mans
 Nous consulter

Nantes
 Nous consulter

Saint-Nazaire
 Nous consulter

